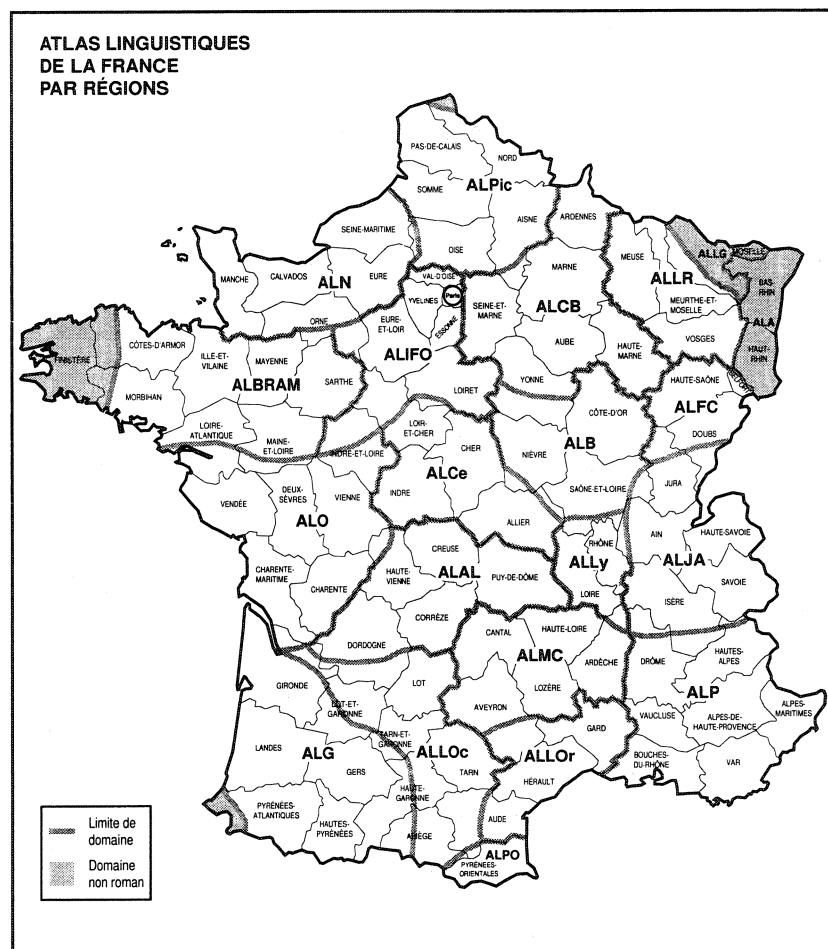


DIALANGUE

BULLETIN DE LINGUISTIQUE
volume 7, avril 1996

Maîtrise en linguistique
Module des lettres et des langues modernes
Université du Québec à Chicoutimi

LEXIQUE CANADIEN DANS LES ATLAS LINGUISTIQUES RÉGIONAUX DE LA FRANCE D'OÏL



- ARTICLES • COMPTES RENDUS • ACTUALITÉS LINGUISTIQUES
- MÉMOIRES ET TRAVAUX DE 1^{er} ET DE 2^e CYCLES

IL Y A REGISTRE ET REGISTRE

RÉFLEXIONS SUR LE CONCEPT DE REGISTRE EN PROSODIE



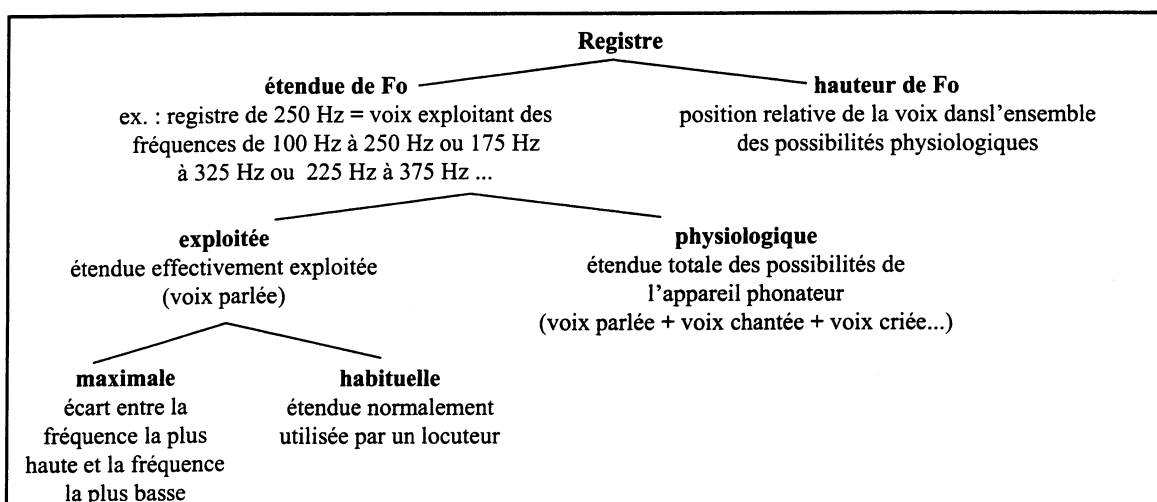
Stéphanie Bissonnette
Université du Québec à Chicoutimi

Le présent article se veut une revue sommaire de la littérature sur la notion de registre, revue qui s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de premier cycle qui traite de la question du registre en discours lu (lecture de bulletins d'informations radiophoniques et télévisuels) dans une perspective comparative (France versus Québec).

Pour tenter de faire une certaine lumière sur le sens à donner au concept de registre, nous avons réalisé un survol de la terminologie employée par quelques auteurs qui apparaissent importants pour notre étude. Ceci nous permettra de mieux circonscrire les différentes significations qui ont pu être apportées au terme registre.

À la lecture des divers ouvrages et articles qui traitent de la notion de registre, nous nous sommes rendue compte que les différents auteurs ne lui donnent pas tous la même définition. Deux tendances semblent se dessiner. Certains chercheurs parlent en effet du registre en terme d'*étendue de fréquence* alors que d'autres le définissent comme la *hauteur de la voix* d'un locuteur.

Figure 1 : Différentes définitions données au registre



Voyons maintenant plus en détail la façon dont le registre a été abordé dans quelques études. À notre connaissance, Maurice Grammont apparaît comme le premier phonéticien à employer le terme registre dans son *Traité de phonétique* écrit en 1933. Malheureusement, il n'en donne pas de définition explicite. Toutefois, nous pouvons comprendre, à travers ce qu'il en dit que, pour lui, le *registre de la voix parlée* désigne l'étendue de fréquence qu'un locuteur utilise lorsqu'il parle. Cette étendue peut être qualifiée d'«étendue exploitée» (voir *figure 1*), sans qu'il soit possible de préciser davantage. Nous pouvons donc dire qu'au début des études phonétiques, le registre semblait désigner une étendue de fréquence.

Ce serait là la source du premier courant qui définit le registre comme une étendue de fréquence. Cette étendue peut cependant être plus ou moins importante selon la façon dont elle est évaluée. Précisons tout de suite que l'étendue physiologique (toutes les fréquences que les organes phonateurs sont en mesure de produire) signalée dans la *figure 1* n'a jamais été étudiée comme telle, mais nous savons que l'étendue exploitée ne constitue qu'une portion de cette étendue physiologique. Ces étendues de fréquence, peu importe leur importance, sont mesurées en hertz (échelle linéaire) ou en demi-tons (échelle logarithmique). Le plus souvent, cette notion d'étendue est envisagée dans le cadre d'études plus vastes sur la prononciation, l'intonation ou le rythme et la mélodie. Les études de Gendron (1966), de Boudreault (1968) et de Holder (1968) ont toutes établi une comparaison entre le registre de locuteurs québécois et celui de locuteurs français. Même si aucune définition n'est formulée par ces chercheurs, il nous est possible de déduire, à l'aide des exemples donnés, que tous trois font référence au registre comme à une étendue de fréquence. La différence majeure se situe au niveau du type d'étendue, c'est-à-dire que l'étendue exploitée se divise en deux sous-catégories (voir *figure 1*). Gendron fait référence à l'écart entre les fréquences extrêmes, c'est-à-dire l'écart entre la note la plus haute et la note la plus basse produites dans la voix parlée. Quant à Holder, il parle plutôt d'étendue le plus souvent utilisée par le locuteur, et cela en calculant l'intervalle moyen entre la fréquence la plus élevée et la plus basse qu'il retrouve chez chacun de ses témoins. Pour ce qui est de Boudreault, il distingue clairement les deux types en employant les expressions «registre de voix» (écart entre les fréquences maximale et minimale) et «registre moyen» (étendue le plus souvent utilisée).

Dans une étude sur les réalisations intonatives dans la chaîne parlée, Lucci (1983) examine plus en profondeur la notion de registre. Tout comme les auteurs ci-haut mentionnés, il se situe lui aussi dans le courant qui veut que le registre soit une étendue de fréquence. La technique de mesure employée dans cette recherche apparaît plus perfectionnée que celle utilisée dans les études précédentes. Lucci a en effet recours à l'écart-type (dans ce cas-ci, $\pm 2\sigma$, ce qui lui permet de dire quantitativement quelle étendue de fréquence est la plus exploitée par les locuteurs, ce qui revient à éliminer les fréquences extrêmes, habituellement peu courantes.

Le deuxième courant qui associe le registre à une hauteur relative ou à un niveau est représenté par des chercheurs tels Cruttenden (1986), Fontaney (1987) et Touati (1993). De façon plus précise, Cruttenden lie le registre à la hauteur de la voix de parole; un locuteur pourra ainsi adopter une voix plus aiguë ou plus grave selon la situation de communication dans laquelle il se trouve. Par exemple, lorsqu'un locuteur est fâché, il est probable qu'il adopte un registre plus haut, c'est-à-dire une voix

plus haute; par ailleurs, dans certaines cultures, l'utilisation d'un registre plus élevé que celui employé normalement constitue une marque de respect envers son interlocuteur. Alors que Cruttenden situe le registre par rapport à l'ensemble du discours, Fontaney restreint son domaine d'utilisation à l'énoncé. De fait, le registre correspond, pour cette dernière, au niveau plus ou moins élevé sur lequel un énoncé est dit. Touati, lui, abonde dans le même sens que Fontaney en disant que le registre constitue la hauteur à laquelle se situe un énoncé par rapport à un autre sur l'échelle de fréquence. De ces trois auteurs, Touati est le seul à fournir une précision sur la façon dont il calcule le registre. Pour effectuer cette opération, il relève tout simplement les fréquences extrêmes. Cela lui permet de voir à quelle hauteur se situe la voix d'un locuteur lors de la production d'un énoncé. En résumé, ces trois auteurs disent que le registre représente la hauteur, soit d'un énoncé, soit d'une voix.

Étant donné qu'il n'y a pas de consensus entre les différents auteurs, quant à la définition à apporter au registre, nous tenterons, dans le cadre du mémoire de maîtrise que nous entreprenons, d'échapper à ce problème de terminologie en ayant recours à des termes plus explicites comme ceux utilisés dans la *figure 1* (étendue maximale, étendue habituelle, etc.). La solution partielle d'un tel problème nous aidera certainement à trouver la mesure qui nous permettra d'apprécier l'idée de «registre exploitée». De plus, nous chercherons à distinguer les autres éléments entourant la notion de registre, c'est-à-dire les termes «clé», «gamme» et «tessiture». En définissant dès le départ les expressions que nous emploierons, nous croyons être en mesure d'éviter la confusion qui pourrait survenir lors de l'utilisation du terme registre.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUDREAU, M. 1968. *Rythme et mélodie de la phrase parlée en France et au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- CRUTTENDEN, A. 1986. *Intonation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FONTANEY, L. 1987. «L'intonation et la régulation de l'interaction», dans Jacques Cosnier et Catherine Kerbrat-Orecchioni (dir.), *Décrire la conversation*, Lyon, Les Presses de l'Université de Lyon, p. 225-267.
- GENDRON, J.-D. 1968. *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GRAMMONT, M. 1933. *Traité de phonétique*, Paris, Librairie Delagrave.
- HOLDER, M. 1968. «Étude sur l'intonation comparée de la phrase énonciative en français canadien et en français standard», dans P.R. Léon (dir.), *Recherche sur la structure phonique du français canadien*, Montréal, Didier, p. 175-191.
- LUCCI, V. 1983. *Étude phonétique du français contemporain à travers la variation situationnelle*, Grenoble, Publications de l'Université des langues et lettres de Grenoble.
- TOUATI, P. 1993. «Prosodic aspects of political rhetoric», dans David House et Paul Touati (dir.) *Proceedings of an ESCA Workshop on Prosody, Working Papers 41*, Dept. of Linguistics and Phonetics, Lund, Sweden, p. 168-171.